

LA CHAIR ET LE BRONZE. REMARQUES SUR MÉTAPHYSIQUE Z, 11 ET L'INTERPRÉTATION DE M. FREDE ET G. PATZIG

Riccardo Chiaradonna

Presses Universitaires de France | *Les Études philosophiques*

**2014/3 - n° 110
pages 375 à 388**

ISSN 0014-2166

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-les-etudes-philosophiques-2014-3-page-375.htm>

Pour citer cet article :

Chiaradonna Riccardo, « La chair et le bronze. Remarques sur Métaphysique Z, 11 et l'interprétation de M. Frede et G. Patzig »,
Les Études philosophiques, 2014/3 n° 110, p. 375-388.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LA CHAIR ET LE BRONZE.
REMARQUES SUR *MÉTAPHYSIQUE Z*, 11 ET
L'INTERPRÉTATION DE M. FREDE ET G. PATZIG

Cette étude porte sur la première section de *Métaphysique Z*, 11 et, en particulier, sur les lignes 1036a31-b32. Le sujet de l'enquête menée aux chapitres 10 et 11 du livre Z est la définition des substances naturelles. Puisque les définitions ont des parties, Aristote aborde les deux questions qui suivent :

1/ Quelles parties de la substance appartiennent à la définition et quelles parties ne lui appartiennent pas ? En particulier, faut-il comprendre, dans la définition, des parties de la matière aussi bien que des parties de la forme ?

2/ Comment peut-on distinguer les parties de la forme des parties de la matière ?

Selon la thèse énoncée en Z, 10, 1035b33-34, seules les parties de la définition sont les parties de la forme (τοῦ λόγου μέρη τὰ τοῦ εἶδους μόνον ἐστίν) et cette position se retrouve à la fin de Z, 11 (1037a25-30). Si cela est vrai, d'autres questions se posent. On peut, d'abord, se demander si la forme est le seul type de *definiendum* ou si l'on peut aussi définir, mais d'une manière différente, le composé de matière et de forme¹. À cet égard, les interprètes ont parfois suggéré que la forme et le composé sont objet de deux types de définition, l'une austère et l'autre plus libérale, telle qu'elle comprendrait aussi la mention de la matière. Des passages bien connus suggèrent, en effet, que selon Aristote la définition d'un être naturel doit faire mention de la forme ainsi que de la matière (voir, notamment, *Phys.* II, 2, 193b22-194a12 ; *Metaph.* E, 1, 1025b28-1026a6 ; Z, 11, 1036b28-32, passage sur lequel nous reviendrons plus bas). D'un côté, il y aurait donc la définition en sens propre, qui n'est que la définition de la forme : puisque dans l'essence des formes naturelles, il n'y a pas de parties matérielles (ni

1. Aristote distingue deux types de composés, le composé particulier, par exemple Socrate ou Callias – composé de la forme et de sa matière particulière – et le composé universel, par exemple l'homme général – composé de la forme et d'un type de matière (un type de corps organique, qui implique, par exemple, la présence de deux bras et de deux jambes dans les cas de l'humain). Voir *Metaph.* Z, 10, 1035b27-31. Le fait que le composé universel soit objet de la définition est souligné, notamment par D. Bostock in *Aristotle. Metaphysics. Books Z and H*, traduits et commentés par D. Bostock, Oxford, Clarendon Press, 1994, p. 159.

de parties matérielles particulières, ni de types de parties matérielles), dans leur définition non plus, il n'y aura pas de mention de la matière. De l'autre côté, il y aurait la définition du composé, une définition moins rigoureuse, dans laquelle les parties matérielles aussi se trouvent mentionnées². Contre cette conclusion, on a remarqué cependant que Aristote paraît défendre en Z, 11, et surtout en conclusion de ce chapitre, une thèse plus forte, dont la relation avec ce qu'Aristote dit en dehors de Z peut être problématique, selon laquelle, *même pour le composé*, il n'y a de définition qu'en référence à la forme (la forme étant l'*ousia* première), alors que la matière est indéfinissable en elle-même (voir, en particulier, Z, 11, 1037a26-30)³. Comme nous verrons, selon certains interprètes, cette conclusion n'implique cependant pas forcément que la matière soit complètement exclue de la définition, car il est possible d'envisager qu'il existe, pour les substances naturelles, une façon particulière de faire référence à la matière, *même à l'intérieur de la définition de la forme*⁴. La question est débattue. Il n'en reste pas moins que les textes qu'on vient d'évoquer tendent à confirmer une lecture rigoureusement formaliste selon laquelle chaque chose n'est dans le fond rien d'autre que sa forme et selon laquelle la forme (dans le cas des êtres vivants, l'âme caractérisée par ses fonctions vitales) est le seul *definiendum*, sans comprendre dans sa définition aucune mention de la matière.

Une telle position rigoureusement formaliste a été défendue de manière très vigoureuse par Michael Frede, dans le commentaire à *Metaphysique Z* qu'il a écrit avec Günther Patzig (dorénavant FP) et dans un article qui a fait date⁵. Dans les limites de cette étude, je n'aborderai pas les nombreuses questions liées au statut de la forme et à la définition en *Métaphysique Z*, 10-11 qui viennent d'être évoquées plus haut. Je me bornerai à proposer un commentaire de la première section de Z, 11, en prenant en compte surtout la lecture de FP. Leur commentaire a fait école, mais peu de spécialistes se confrontent aux détails. Je reprendrai, à cet égard, la remarque de Myles Burnyeat, selon lequel la leçon du commentaire de FP n'a pas encore été totalement tirée : elle ne consiste pas tant dans les thèses qu'ils défendent que dans l'analyse exemplaire des arguments individuels et dans leur méthode

2. Pour une discussion récente, voir G. Galluzzo, *The Medieval Reception of Book Zeta of Aristotle's Metaphysics*, Leiden, Brill, 2012, vol. I, p. 108-110.

3. Voir M. Frede et G. Patzig (éd.), *Aristoteles "Metaphysik Z": Text, Übersetzung und Kommentar*, München, Beck, 1988, vol. II, p. 203 et 219 et D. Devereux, « Aristotle on the Form and Definition of a Human Being: Definitions and Their Parts in *Metaphysics Z* 10 and 11 », in G.M. Gurtler, W. Wians (dir.), *Proceedings of the Boston Area Colloquium in Ancient Philosophy*, vol. XXVI, 2010, Leiden, Brill, 2011, pp. 167-196 (voir, en particulier, pp. 168-169).

4. C'est, notamment, l'interprétation développée récemment et de manières très différentes par D. Devereux, « Aristotle on the Form and Definition of a Human Being », *op. cit.*, pp. 182-185 et M. Peramatzis, *Priority in Aristotle's Metaphysics*, Oxford, Clarendon Press, 2011, pp. 32-38, 93-94 *sq.*

5. Voir *supra*, n. 3 et M. Frede, « The Definition of Sensible Substances in *Metaphysics Z* », in D. Devereux, et P. Pellegrin, *Biologie, Logique et Métaphysique chez Aristote*, Paris, Éditions du CNRS, 1990, pp. 113-129.

novatrice pour établir le texte grec⁶. C'est sur le premier aspect de leur travail que se concentrera cet article⁷. En effet, de nombreuses critiques ont été adressées aux thèses générales défendues par FP (le formalisme, l'individualité de la forme), sans cependant toujours aborder leur exégèse en détail⁸. C'est pourquoi il me paraît instructif de suivre une démarche en quelque sorte différente pour reconstruire la manière dont les conclusions principales de ces interprètes s'enracinent dans une lecture minutieuse, mais parfois critiquable, du texte.

Au début de Z, 11, Aristote pose le problème de savoir quelles parties appartiennent à la forme et quelles parties n'appartiennent pas à la forme, mais au composé. Sans avoir établi cette distinction, il ne sera pas possible de définir chaque chose (οὐκ ἔστιν ὁρίσασθαι ἕκαστον), car la définition porte sur la forme et sur l'universel (1036a28-29). Cette section prend le relais de la thèse énoncée en Z, 10, 1035b34 : les parties de la définition sont les seules parties de la forme. Il s'agit donc d'avoir un critère pour sélectionner les parties formelles (à inclure dans la définition) et pour les distinguer des parties qui appartiennent au composé en tant que composé de forme et de matière (à ne pas inclure dans la définition) (Z, 11, 1036a29-31).

Cette toute première section est relativement peu problématique, alors que l'interprétation des lignes qui suivent (1036a31-b6) est beaucoup plus controversée. Je résumerai d'abord le commentaire de FP. Aristote distinguerait ici, selon eux, trois situations (« drei Fälle »)⁹ :

1/ la distinction entre parties formelles et parties matérielles est simple quand la forme survient dans des matières spécifiquement différentes (c'est le cas du cercle qui se trouve dans le bronze et dans le bois).

2/ La distinction serait plus difficile si la forme était *de facto* présente dans un seul type de matériau (par exemple, si tous les cercles étaient faits de bronze). Même dans ce cas, il serait cependant possible de se représenter le cercle indépendamment de ses parties matérielles.

3/ La distinction devient « impossible » dans le cas de l'humain, qui ne peut avoir qu'un seul type de matière. Il s'agit, dans ce cas, d'un lien « interne » et nécessaire. Car la forme ne peut être réalisée que dans

6. Voir M. Burnyeat, *A Map of Metaphysics Zeta*, Pittsburgh, Mathesis Publications, 2001, p. 4.

7. Leur méthode philologique, consistant à suivre systématiquement le texte des manuscrits E J contre le manuscrit A^b *ceteris paribus*, a fait l'objet de plusieurs discussions. Il y a, en ce moment, une véritable renaissance d'intérêt pour le texte de la *Métaphysique*. Une nouvelle édition critique, établie par Oliver Primavesi et Marwan Rashed, est en préparation. Voir, pour l'instant, O. Primavesi, « Aristotle, *Metaphysics A*. A new critical edition with introduction by Oliver Primavesi », in C. Steel (dir.), *Aristotle's Metaphysics Alpha. Symposium Aristotelicum*, nouvelle édition critique du texte grec par O. Primavesi, Oxford, Clarendon Press, 2012, pp. 385-516.

8. On trouvera une discussion critique excellente de leur thèse concernant l'individualité de la forme dans G. Galluzzo, « Universals in Aristotle's *Metaphysics* », in R. Chiaradonna, G. Galluzzo (dir.), *Universals in Ancient Philosophy*, Pisa, Edizioni della Normale, 2013, pp. 209-253.

9. Voir FP, II, p. 204 ad 1036b6.

cette matière. Par conséquent, il est impossible de se représenter un humain autrement que fait de chair et d'os¹⁰.

Ainsi, dans le premier cas, le lien subsistant entre la matière et la forme est extérieur, contingent et variable ; dans le second cas, le lien est extérieur, contingent et constant ; dans le troisième cas, le lien est interne, nécessaire et constant. Il s'agirait, cependant, d'un lien qui porte sur l'instantiation de la forme dans une matière d'un certain type et qui ne porte pas sur l'essence formelle. Cette lecture de la tripartition est très importante pour FP : pour ces derniers, la forme est le seul objet propre de la définition et il n'y a pas de mention des parties matérielles dans la définition. Cependant, dans certains cas, il est impossible de se représenter la forme comme séparée d'un certain type de matière : c'est justement le cas des êtres humains. Mais cela ne doit pas nous conduire à penser que la matière fasse partie de l'essence. Dans un humain, la forme est liée à la matière d'une façon telle que nous ne pouvons pas nous représenter la forme sans l'associer à un certain type de matière. D'où la distinction que proposent FP : (i) une chose est la capacité de distinguer la forme de la matière ; (ii) une autre la capacité de regarder la forme comme séparée selon la formule (λόγω) ; (iii) une autre chose encore est la capacité de séparer la matière de la forme dans la pensée, de manière telle qu'on se représente la forme comme si elle n'était pas toujours réalisée dans le même type de matière¹¹. C'est justement cette troisième possibilité qui n'existe pas à propos de l'humain, ce qui explique pourquoi, dans ce cas, la matière est liée à la forme de manière intrinsèque, sans pourtant être essentielle.

On peut se demander si cette lecture est vraiment fondée et si Aristote distingue vraiment les trois cas de cette façon. À vrai dire, dans le texte, il ne semble pas y avoir une tripartition, mais une bipartition. Voici, d'abord, le texte des lignes 1036a31-b4 dans l'édition de Ross :

[a31] ὅσα μὲν οὖν φαίνεται ἐπιγιγνόμενα ἐφ' ἐτέ-
ρων τῶ εἶδει, οἷον κύκλος ἐν χαλκῷ καὶ λίθῳ καὶ ξύλῳ,
ταῦτα μὲν δῆλα εἶναι δοκεῖ ὅτι οὐδὲν τῆς τοῦ κύκλου οὐσίας
ὁ χαλκὸς οὐδ' ὁ λίθος διὰ τὸ χωρίζεσθαι αὐτῶν· ὅσα δὲ
μὴ ὁράται χωριζόμενα, οὐδὲν μὲν κωλύει ὁμοίως ἔχειν
[1036b1] τούτοις, ὥσπερ κἂν εἰ οἱ κύκλοι πάντες ἐωρῶντο χαλκοῖ·
οὐδὲν γὰρ ἂν ἦττον ἦν ὁ χαλκὸς οὐδὲν τοῦ εἶδους· χαλεπὸν
δὲ ἀφελεῖν τοῦτον τῇ διανοίᾳ. οἷον τὸ τοῦ ἀνθρώπου εἶδος
ἀεὶ ἐν σαρκί φαίνεται καὶ ὁστοῖς καὶ τοῖς τοιοῦτοις μέρεσιν¹²

10. Voir FP, II, p. 200 et 204.

11. FP, II, p. 205

12. Voir W.D. Ross, *Aristotle's Metaphysics: A Revised Text with Introduction and Commentary*, Oxford, Clarendon Press 1924. Selon Jaeger, il faudrait ajouter μέρος en 1036b2: οὐδὲν < μέρος > τοῦ εἶδους (voir W. Jaeger, *Aristotelis Metaphysica*, recognovit brevis adnotatione critica instruit W. J., Oxford, Clarendon Press, 1957). *Contra*, voir les remarques de FP, II, p. 203 *ad loc.*

La paraphrase très synthétique de Ross est, de ce point de vue, plus fidèle que le commentaire à thèse de FP :

When the form supervenes on specifically different materials (e.g. the circle on bronze, stone, wood), the materials are evidently no part of the form ; but when this is not so, it is hard to eliminate the matter in thought. E.g. the form of man is always found in flesh, bone, &c. ; are these, then, parts of the form, or parts of the matter but difficult to eliminate because the form never supervenes on other materials¹³?

Aristote, en effet, distingue deux cas : (1) ὅσα μὲν (1036a31) : ce qui s'ajoute manifestement à des matières spécifiquement différentes ; (2) ὅσα δέ (1036a34) : ce qui se trouve toujours conjoint à un certain type de matière. C'est justement la situation qu'on aurait si l'on ne voyait que des cercles de bronze. Mais, même dans une telle situation, le bronze ne ferait aucunement partie de la forme. Cependant, ajoute Aristote, l'abstraction du bronze (ou, plus généralement, de la matière) serait difficile (χαλεπόν). Le cas de l'humain et de sa matière (le troisième dans la distinction de FP) n'est pas une hypothèse séparée, mais une illustration de la seconde hypothèse introduite par ὅσα δέ : l'usage de οἶον (1036b2) nous laisse très peu de doutes à cet égard.

La traduction allemande de FP obscurcit un peu ce point. La première hypothèse, introduite par ὅσα μὲν en 1036a31, est traduite ainsi : « Was nun offensichtlich an der Art nach voneinander Verschiedenem auftritt » ; la seconde hypothèse, introduite par ὅσα δέ en 1036a34, est traduite : « Aber selbst bei den Dingen, bei denen wir nicht beobachten, daß sie getrennt auftreten » ; l'illustration, introduite par οἶον en 1036b2, est traduite : « So erscheint auch die Form des Menschen. » Il est instructif de comparer la traduction de Bostock et la traduction française récente de Duminil et Jaulin, qui sont plus fidèles au texte¹⁴. La première hypothèse est traduite ainsi en anglais : « Now where a thing can be seen to supervene on others that differ in form amongst themselves », et de cette façon en français : « Donc pour tout ce qui s'ajoute manifestement à des matières spécifiquement différentes » ; la seconde en anglais ainsi : « And where a thing is never seen separated from certain materials » et en français : « or, pour tout ce qu'on ne voit pas séparé » ; l'illustration par : « For example the form of man », en anglais et en français : « Par exemple, la forme de l'humain ». Autrement dit, l'humain est présenté comme un exemple supplémentaire pour illustrer la conjonction constante de la matière et de la forme.

13. Voir W.D. Ross, *Aristotle's Metaphysics*, *op. cit.*, vol. II, p. 201 ; voir aussi H. Bonitz (dir.), *Aristotelis Metaphysica*, Recognovit et enarravit H. B., Bonn, 1848-1849, vol. II, p. 339.

14. Voir FP, I, pp. 97-99 ; D. Bostock, *Aristotle. Metaphysics. Books Z and H*, *op. cit.* ; M.-P. Duminil, A. Jaulin, *Aristote. Métaphysique*, Présentation et traduction, Paris, G.F.-Flammarion, 2009.

À ce niveau de l'argumentation, la distinction passe entre un exemple *fictif* (il n'y a de cercles que de bronze : exemple qui a, évidemment, pour fonction de se rattacher au premier cas illustré par ὅσα μὲν) et un exemple *réel* (il n'y a d'humains que de chair et d'os), deux exemples qu'Aristote utilise cependant pour illustrer la *même* situation, soit la conjonction constante entre la forme et un type de matière. Il n'y a tout simplement aucune distinction entre la conjonction constante, contingente et extérieure de la forme et de la matière d'un côté, et la conjonction constante, nécessaire et interne de l'autre. Aristote ne distinguera que plus bas (soit en 1036b28-32) le rapport existant entre le bronze et le cercle de celui qui existe entre les parties d'un animal et sa forme. Mais, comme nous le verrons, cette distinction ne se fondera pas tant sur la nature de la conjonction (extérieure ou interne, contingente ou nécessaire) que sur la position, dans la définition formelle d'un animal, des parties fonctionnelles (par exemple, la main), en tant que distinctes des parties non fonctionnelles comme la chair.

Les lignes qui suivent (1036b5-8) sont décisives. Voici, encore, le texte grec dans l'édition de Ross :

ἄρ' οὖν καὶ ἐστὶ ταῦτα μέρη τοῦ εἶδους καὶ τοῦ λόγου; ἢ οὐ,
ἀλλ' ὕλη, ἀλλὰ διὰ τὸ μὴ καὶ ἐπ' ἄλλων ἐπιγίγνεσθαι
ἀδυνατοῦμεν χωρίσαι; ἐπεὶ δὲ τοῦτο δοκεῖ μὲν ἐνδέχεσθαι
ἄδηλον δὲ πότε, κτλ.

Il est fort intéressant de s'attarder un peu sur la ponctuation adoptée par les éditeurs. Ross et Jaeger indiquent deux points d'interrogation, aux lignes 1036 b5 et b7. On a donc une lecture un peu minimaliste : après avoir fait mention de l'exemple de l'humain et de sa matière, Aristote pose deux alternatives :

(Hypothèse [a]) Est-ce donc que ces parties sont aussi parties de la forme et de l'énoncé de la définition ? (Hypothèse [b]) Ou bien ne le sont-elles pas, mais sont-elles matière que pourtant nous sommes incapables de séparer <de la forme> parce qu'elles ne s'ajoutent pas aussi à d'autres choses ? Puisque cette séparation semble possible, mais qu'il n'est pas évident de dire quand [...] ¹⁵.

Ainsi, quand la forme est toujours associée à une matière d'un seul type, comme la forme de l'humain dans la chair, la question se pose de savoir si ces parties matérielles font aussi partie de la forme (et il faut donc en faire mention dans la définition) ou n'en font pas partie ; tout en étant matérielles, nous serions simplement incapables de les séparer de la forme à cause de leur conjonction constante. Aristote précise que cette séparation (τοῦτο 1036b7, que j'entends comme se référant au χωρίσαι qui le précède) semble possible (ἐνδέχεσθαι), mais qu'il n'est évident de dire quand (ἄδηλον δὲ

15. Je reprends encore une fois la traduction française de Duminil et Jaulin.

πότε) – ου, peut-être mieux, « mais *parfois* (en posant un *ποτε* enclitique), elle est obscure¹⁶ ». Cela engendre une confusion entre les parties formelles et les parties matérielles qu'Aristote dénonce dans les lignes qui suivent. On peut simplement dire ceci :

(1) Aristote ne paraît pas utiliser de notions modales pour distinguer le rapport forme/matière dans l'exemple des cercles de bronze du rapport forme/matière dans l'exemple de l'humain.

(2) Aristote est très prudent. En principe, la séparation de la forme paraît toujours possible, mais elle est obscure dans certains cas (en posant un *ποτε* enclitique en 1036b8), ce qui peut conduire à des erreurs comme celles des Platoniciens, car ils en viennent à négliger des parties formelles en les assignant à la matière. Ils suppriment alors dans la définition des parties formelles véritables.

Sans entrer dans les détails de ce passage (1036b8-20), je me bornerai à dire qu'Aristote reproche aux partisans des Idées de tout ramener aux nombres et de définir le cercle et le triangle sans avoir recours à la ligne et à l'extension¹⁷. Aux yeux d'Aristote, de cette façon, des aspects formels des grandeurs géométriques sont réduits au rang de matière. C'est pourquoi, ajoute Aristote, les partisans des Formes en viennent à commettre la même erreur que les Pythagoriciens : ils posent une seule forme pour des choses formellement différentes, jusqu'à tout réduire à la même forme. Dans sa critique, Aristote reproche aux Académiciens de penser que les lignes et la continuité se disent des cercles et des triangles « de la même manière que la chair et les os se disent de l'humain, le bronze et la pierre du cercle » (1036b11)¹⁸. Aristote n'a donc aucun problème à assimiler les deux exemples. Bien entendu, il faut considérer le contexte particulier de ce passage : il est possible ici d'assimiler le statut de la chair et celui du bronze, car il s'agit, dans les deux cas, de parties matérielles et les Académiciens regardent à tort les lignes et la continuité comme si elles n'étaient que des parties matérielles du cercle. Il n'en reste pas moins que, plus loin, Aristote distingue soigneusement les deux types de parties matérielles, celles du cercle et celles de l'humain, quand il rejette la position de Socrate

16. Je reprends la suggestion d'André Laks rapportée dans le commentaire *ad loc.* de FP, II, p. 206.

17. Sur cette doctrine, voir la discussion récente de M. Rashed, « Plato's Five Worlds Hypothesis (*Ti.* 55cd), Mathematics and Universals », in R. Chiaradonna, G. Galluzzo, *Universals in Ancient Philosophy*, *op. cit.*, pp. 87-112. Selon FP, II, p. 201 l'erreur des Académiciens découle de ce fait : ils remarquent que le fait de ne pas pouvoir se représenter un Y sans la partie X n'implique pas que X soit une partie formelle de Y. Puisque, dans de tels cas, il n'y a pas de critère univoque pour établir la différence entre parties formelles et parties matérielles, les Académiciens en viennent à regarder comme parties matérielles toutes les parties qu'on ne peut pas univoquement regarder comme parties formelles. Bien qu'ingénieuse, cette explication se fonde sur la distinction, illustrée plus haut, entre un lien extérieur et un lien interne entre la forme et la matière (le lien interne étant tel qu'on ne peut se représenter la forme que réalisée dans un certain type de matière). Comme on vient de le voir, le fondement textuel de cette interprétation est plutôt faible.

18. Comme le remarquent FP, II, p. 207, en 1036b11-12 il est préférable de suivre les mss EJ en lisant *κύκλου*, alors qu'on trouve *ἀνδριάντος* dans A^b et chez le Ps.-Alexandre (suivis par Ross et Jaeger).

le Jeune (1036b28 : comme nous verrons, dans ce passage Aristote ne fait cependant pas mention de la chair, mais des parties fonctionnelles comme la main). Cela dit, il est encore une fois important de remarquer que rien, dans le texte, ne suggère l'existence d'une différence modale qui séparerait la matière de la forme dans le cas de l'humain et dans celui d'un cercle de bronze ou de pierre. Il est bien possible qu'une telle distinction soit présente dans la pensée d'Aristote, mais tout ce qu'on peut dire, c'est qu'une telle distinction ne paraît jouer aucun rôle dans ces lignes de Z, 11.

Il faut maintenant aborder la lecture de FP. Elle implique la suppression d'une des deux interrogations, celle qui se trouve en χωρίσαι. Le sens du texte d'Aristote devient alors différent. Il poserait une seule et unique question : est-ce donc que ces parties (soit : la chair et les os pour les êtres humains) sont aussi parties de la forme et de l'énoncé de la définition ? La réponse serait introduite par ἢ οὐ en 1036b5 (« Mais non ») : pourtant nous sommes incapables de les séparer (*scil.* de la forme), parce que (*scil.* la forme, sujet de ἐπιγίγνεσθαι) ne s'ajoute pas en plus à d'autres choses¹⁹. Ainsi, dans leur lecture, ἢ οὐ n'introduit pas la seconde partie d'une interrogation disjonctive, mais la réponse à l'aporie qui précède. Qui plus est, dans leur commentaire FP se proposent de « prendre au sérieux » l'incapacité signalée par ἀδυνατοῦμεν en 1036b7²⁰. Le problème est que leur lecture en vient à surinterpréter peut-être ce verbe : on dirait qu'ils le prennent *trop* au sérieux. En effet, FP interprètent ἀδυνατοῦμεν comme si ce verbe signalait une impossibilité objective et non pas seulement une incapacité de notre part (comme si ἀδυνατοῦμεν χωρίσαι était équivalent à ἀδύνατον χωρίσαι). C'est comme si Aristote disait : dans de tels cas, nous ne pouvons pas séparer la matière parce que la forme *ne peut se trouver* que dans une matière d'un certain type (lien interne et constant, mais non essentiel, entre la forme et la matière chez l'humain). Cette impossibilité permet de distinguer la situation des êtres humains par rapport à la situation des cercles de bronze, car, dans les cercles, la distinction n'est, tout au plus, que « difficile » (χαλεπόν, 1036b2-3) et ne peut pas être « impossible ». Le lien entre la forme et un type de matériau serait en effet toujours contingent dans les cercles (même au cas où il serait constant), alors que ce lien serait nécessaire dans le cas des êtres humains. De la sorte, FP trouvent dans ces lignes un point d'appui fondamental pour leur interprétation. Dans l'humain, le lien entre la matière et la forme est interne (on ne peut se représenter la forme que réalisée dans un type de matière), mais la forme est toujours distincte et c'est la forme qui fait l'objet de la définition.

Le problème de cette lecture est qu'elle est un peu artificielle. D'un point de vue linguistique, on notera qu'Aristote semble utiliser la conjonction

19. Voir la traduction dans FP, I, p. 99 : « Folgt daraus nun, daß auch diese Teile der Form und der Formel sind? Doch wohl nicht, vielmehr sind sie nur Materie. Aber wir sind unfähig, sie von der Materie zu trennen, weil sie nicht auch an anderem aufritt. »

20. FP, II, p. 204.

ἄρ' οὖν — ἢ οὐ pour séparer les alternatives d'une interrogation disjonctive et non pour séparer une aporie et sa réponse²¹. Il est vrai que, comme le note Bonitz, « in interrogationibus bimembribus (ἄρα — ἢ) alterum membrum a particula ἢ exorsum interdum responsionis vim habet²² ». Dans notre passage aussi, il est certes plausible que le second membre de la disjonction soit le plus proche de la position d'Aristote : la conjonction constante de la forme à un certain type de matière n'implique pas qu'il faille inclure la matière dans la définition de la forme. Il n'en reste pas moins qu'il paraît préférable de conserver la disjonction sans donner à la phrase introduite par ἢ οὐ la force que FP lui accordent.

Quoi qu'il en soit de cette remarque linguistique, il est important de souligner qu'Aristote ici ne fait aucune allusion à un lien interne entre la forme et la matière. Il se borne à dire que, puisque la forme de l'humain est toujours conjointe à un certain type de matière (la chair et les os), nous ne sommes pas capables (j'ajouterai en glosant : *normalement*, nous ne sommes pas capables) de la séparer²³. Il ne semble pas que ἀδυνατοῦμεν fasse allusion à une impossibilité objective de se représenter la forme de l'humain sans sa matière. Par conséquent, cette position est parfaitement compatible avec la phrase qui suit : ἐπεὶ δὲ τοῦτο δοκεῖ μὲν ἐνδέχασθαι ἀδηλον δὲ πότε κτλ. C'est-à-dire : il semble qu'il est possible de les séparer, mais il n'est pas évident de dire quand il est possible de les séparer (ou bien : mais parfois la séparation est obscure). Même quand nous ne sommes pas capables de séparer la forme de la matière, cette séparation est toujours possible en principe, bien qu'il soit obscur de dire quand cela est possible (ou : bien que parfois la séparation soit obscure). Il ne paraît donc pas plausible de poser une distinction forte entre le χαλεπόν, qui qualifie, en 1036b2-3, la séparation de la forme dans l'exemple des cercles de bronze, et l'ἀδυνατοῦμεν, qui qualifie en 1036b8 la séparation de la forme dans l'humain²⁴. Et, puisqu'Aristote ne dit pas qu'il

21. Voir *DA*, II, 12, 424b14 ; *EN*, I, 3, 1165b17-18 ; *GC*, II, 11, 337b15-16 ; *De int.*, 11, 21a26 ; *Phys.* IV, 13, 222a29-30. Parmi ces occurrences, celle de *De int.* 11 se prête à lire ἢ οὐ comme introduisant une réponse à la question introduite par ἄρ' οὖν : ὥσπερ Ὀμηρός ἐστὶ τι, οἷον ποιητής· ἄρ' οὖν καὶ ἔστιν, ἢ οὐ; κατὰ συμβεβηκός γὰρ κατηγορεῖται τὸ ἔστιν τοῦ Ὀμήρου κτλ. (*De int.* 11, 21a25-27, ponctuation de l'édition Minio-Paluello). Voir la traduction de Ackrill : « For example, Homer is something (say, a poet). Does it follow that he is? No, for the 'is' is predicated accidentally of Homer » (voir J.L. Ackrill, *Aristotle. Categories and De Interpretatione, Translated with notes by J.L. Ackrill*, Oxford, Clarendon Press, 1963, p. 59). On notera cependant la présence de γὰρ en 21a26, qui favorise cette interprétation.

22. H. Bonitz, *Index Aristotelicus*, Berlin, Reimer, 1870, s.v. ἄρα, col. 90b33-35.

23. FP, II, p. 205 évoquent une telle hypothèse en faisant référence à *Metaph.* Z, 12, 1038a13 : ἀδυνατεῖν signifierait notre incapacité d'effectuer une division qui serait cependant possible en principe. Mais FP rejettent cette interprétation puisque, selon eux, « das 'wir' ganz allgemein zu verstehen ist ».

24. Comme c'est souvent le cas, le commentaire de Bonitz apparaît parfaitement correcte : « Difficile vero idem est dignoscere, si qua forma, veluti species humana, non in diversis materiae generibus, sed in eadem ubique materia, carnibus, ossibus rel., cernitur. Nihil enim impedit, quominus etiam sic aliquid alienum a forma unice materiae sit tribuendum, sed propter coniunctionis materiae cum forma perpetuaem haud facile alterum ab altero seiungas » (H. Bonitz, *Aristotelis Metaphysica, op. cit.*, p. 339).

est impossible de séparer la matière de la forme dans le cas de l'humain (il dit plus modestement que nous ne sommes pas capables de séparer la forme dans de tels cas), il n'y a aucune contradiction à référer à χωρίσαι le pronom τοῦτο (1036b7) dans la phrase qui suit immédiatement²⁵. Ce qui est, évidemment, la lecture la plus naturelle de ce passage.

Si tout cela est vrai, un texte fondamental pour l'interprétation que FP proposent du lien entre la matière et la forme en vient à tomber. Il est bien possible qu'Aristote conçoive le principe de l'instantiation unique (la forme ne s'ajoute qu'à un seul type de matière) en utilisant les notions modales de nécessité et d'impossibilité. Mais il ne le fait pas dans ce passage, ou, pour le moins, il ne le dit pas en Z, 11 dans les termes que suggèrent FP.

J'en viens maintenant à l'autre volet de leur lecture. Il est vrai que, chez l'humain, la matière d'un certain type est toujours intrinsèquement conjointe à la forme (conjonction constante, interne et nécessaire, mais non essentielle). Cependant, matière et forme sont distinctes et la forme est le seul objet propre de la définition, qui ne fait aucune mention de la matière. Or cette lecture doit se confronter au passage où Aristote, après avoir critiqué les Académiciens, en vient à la doctrine de Socrate le Jeune (1036b24-32)²⁶. Ce membre du cercle de Platon avait proposé un parallèle (παράβολή) entre l'animal et le cercle, parallèle qu'Aristote regarde comme égarant (1036b25). Il suggérait que l'humain peut exister sans ses parties, comme le cercle sans le bronze : ποιεῖ ὑπολαμβάνειν ὡς ἐνδεχόμενον εἶναι τὸν ἄνθρωπον ἄνευ τῶν μερῶν, ὥσπερ ἄνευ τοῦ χαλκοῦ τὸν κύκλον (1036b26-27). Les détails demeurent fort controversés. Aux yeux d'Aristote, Socrate avait probablement commis, à propos de l'animal, une erreur semblable à l'erreur commise par les partisans des Formes à propos des figures géométriques : il avait assigné à la matière des caractères qui, en fait, appartiennent à la forme (et qu'il faut donc inclure dans la définition)²⁷.

On peut se demander quelles sont les parties de l'humain que Socrate le Jeune a eu le tort de négliger. La réponse que l'on dégage de ce texte ne laisse pas beaucoup de doutes : il s'agit des « parties » de son corps, regardées non pas comme faites de chair (comme on vient de le voir, la chair et les os ne sont pas des parties de la forme), mais comme des parties *fonctionnelles*, et donc comme des parties telles qu'elles sont spécifiées par la fonction qu'elles accomplissent chez l'animal. C'est ce qu'Aristote dit par l'expression « un certain état des parties » (1036b30)²⁸. La raison, pour Aristote, en est

25. *Contra* FP, II, p. 205.

26. Socrate le Jeune se trouve mentionné dans plusieurs ouvrages de Platon. Voir, notamment, *Theaet.* 147d ; *Soph.* 218b ; *Ep.* II 358d. Il est un des participants du *Politique*.

27. La bibliographie sur la section concernant Socrate le Jeune est abondante. J'ai surtout profité de l'article de D. Devereux, « Aristotle on the form and definition », *op. cit.* Je tiens à remercier Francesca Masi pour m'avoir confié son commentaire inédit de cette partie de Z, 11.

28. Ross (*Aristotle's Metaphysics, op. cit., ad loc.*) a évidemment tort de dire que l'expression ἐχόντων πῶς à 1036b30 est « really irrelevant ».

que l'animal est une chose sensible²⁹ et qu'on ne peut pas le définir « sans le mouvement ». On ne peut donc pas définir l'animal sans « un certain état de ses parties » : αἰσθητὸν γὰρ τι τὸ ζῶον, καὶ ἄνευ κινήσεως οὐκ ἔστιν ὀρίσασθαι, διὸ οὐδ' ἄνευ τῶν μερῶν ἐχόντων πῶς (1036b28-30). Si on lit le texte de manière littérale, la conclusion semble s'imposer que la définition va jusque-là : elle doit inclure l'état distinctif dans lequel se trouvent les parties structurales ou fonctionnelles de l'animal (par exemple, la main, organe « moteur »). On pourrait penser, par exemple, que la définition d'animal implique la fonction de percevoir, et que cela implique la présence dans la définition des organes de la vision : soit, de parties matérielles dans l'état qui les rend capables d'accomplir une fonction déterminée, c'est-à-dire, la fonction d'assurer la perception visuelle. Cela n'impliquerait pas, bien entendu, la mention des organes faits « de chair » (les yeux). Cela implique en revanche, la présence d'organes capables d'accomplir leur fonction – c'est-à-dire, des organes d'un vivant, comme Aristote le dit dans les lignes qui suivent immédiatement (1036b32). On pourrait donc dire qu'il faut inclure, dans la définition, les parties fonctionnelles du vivant *en tant que fonctionnelles* et non pas en tant que parties composées de matière. C'est pourquoi la présence d'une telle mention des parties dans la définition ne s'oppose pas à ce qu'Aristote dit en 1037a24-27 sur le fait que les parties matérielles ne sont pas incluses dans l'énoncé de la définition (la matière étant un indéterminé)³⁰.

Cela peut expliquer pourquoi Aristote ne fait pas allusion ici à la chair et aux os, qu'il regarde clairement, dans ces chapitres, comme des parties *matérielles* de l'humain (voir Z, 10, 1035a17-22 ; 11, 1036b4 et b11), et non pas comme des parties fonctionnelles (et donc comme des parties qui ne sont ni capables de survivre à l'être vivant, ni susceptibles d'être remplacées)³¹. Son idée semble plutôt que les parties anhoméomères et structurales, comme la main, ont une fonction propre, qui les identifie, et c'est justement cette fonction (par exemple, le fait d'assurer le mouvement), unie au fait

29. En 1036b28 il faut garder αἰσθητὸν, selon le texte transmis par tous les manuscrits. FP, II, p. 210 corrigent en αἰσθητ<ικ>όν, de manière très subtile, mais contestée de manière convaincante, par H. Granger, « *Metaphysics* Z.11. 1036b28 : αἰσθητὸν or αἰσθητικόν? », *Classical Quarterly*, n.s., vol. L, 2000, pp. 415-423. Granger propose une reconstruction convaincante du lien subsistant entre les trois aspects soulignés par Aristote (être sensible, être impossible à définir sans le mouvement, être impossible à définir sans un certain état des parties). Je n'aborderai pas ces points ici.

30. *Contra* M. Frede, « The definition of sensible substances in *Metaphysics* Z », *op. cit.*, pp. 117-118.

31. Voir D. Devereux, « Aristotle on the form and definition », *op. cit.*, p. 183 avec les précisions supplémentaires d'A. Code, « Commentary on Devereux », in G.M. Gurtler, W. Wians (dir.), *Proceedings of the Boston Area Colloquium in Ancient Philosophy*, vol. XXVI, 2010, *op. cit.*, pp. 197-209. Comme le remarquent ces deux spécialistes, cette position pose un problème, car ailleurs Aristote regarde même la chair et les os comme des parties fonctionnelles au sens fort (voir, par exemple, *GC*, I, 5, 321b16-32). Je n'aborderai pas ce point, qui demanderait une discussion approfondie. Sur la distinction entre parties matérielles (compositionnelles) et parties fonctionnelles, voir V. Caston, « Aristotle's psychology », in M.L. Gill, P. Pellegrin (dir.), *The Blackwell Companion to Ancient Philosophy*, Oxford, Blackwell Publishing, 2006, pp. 316-346 (p. 324).

que cette fonction demande la présence de parties appropriées, que nous devons inclure en quelque sorte dans la définition. Dire donc qu'un animal est capable de voir, dire qu'il a la fonction de voir, dire même qu'il a des organes appropriés pour exercer cette fonction, sont autant d'éléments sans lesquels on ne pourra pas définir l'animal. S'agit-il de caractères intérieurs à la forme ? La question est débattue, mais on pourrait suggérer prudemment la plausibilité d'une telle conclusion. Car on ne dirait pas de l'animal qu'il doit avoir sa chair et ses os (soit de la chair et des os particuliers, soit de la chair et des os en général), mais qu'il doit avoir des fonctions vitales distinctives, à partir du mouvement, et des parties organiques appropriées pour les exercer. Tout cela pourrait bien entrer dans la liste de ce qui explique ce que c'est qu'« être un animal » et donc dans sa définition formelle³².

Ce passage pose des problèmes considérables à FP³³. De tels problèmes ne découlent pas tant de leur idée selon laquelle la définition doit avoir la forme pour objet. On peut défendre cette conclusion, bien que les termes par lesquels Aristote introduit la critique de Socrate le Jeune posent des problèmes considérables à cet égard³⁴. Ce qui paraît plus critiquable est leur idée

32. Une telle lecture a récemment été proposée, bien qu'avec des nuances considérablement différentes, par D. Devereux et M. Peramatzis. Selon Devereux, il faut inclure, dans la définition de la forme, les parties fonctionnelles de l'animal ou, pour mieux dire, il faut inclure la *forme* de ces parties, c'est-à-dire leur capacité d'accomplir une fonction (voir D. Devereux, « Aristotle on the form and definition », *op. cit.*, p. 184). Peramatzis, de son côté, défend de manière très détaillée la thèse qu'il y a des parties matérielles dans l'essence même des formes naturelles (ces formes sont donc « matter-involving »). Ces parties matérielles sont à concevoir comme « features or ways of being, just as the form is an essential feature or way of being, a what-is-to-be » (M. Peramatzis, *Priority in Aristotle's Metaphysics*, *op. cit.*, p. 52).

33. Voir les critiques de J. Whiting, « Metasubstance: critical notice of Frede-Patzig and Furth », *The Philosophical Review*, vol. 100, 1991, pp. 607-639 (pp. 626-630) et J.-L. Labarrière, *Langage, vie politique et mouvement des animaux. Études aristotéliennes*, Paris, Vrin, 2004, pp. 148-153.

34. Voir 1036b22-24 : διὸ καὶ τὸ πάντα ἀνάγειν οὕτω καὶ ἀφαγεῖν τὴν ὕλην περιεργον-
 ἐνια γὰρ ἴσως τὸδ' ἐν τῷδ' ἐστὶν ἢ ὡδὶ ταδί ἔχοντα. Aristote dit de manière très claire qu'on ne peut pas faire abstraction de la matière ; c'est pourquoi plusieurs interprètes suggèrent qu'Aristote évoque ici la définition des composés et non pas la définition de la forme (voir aussi *Metaph.* H, 2, 1042a 7-12 ; H, 3, 1043a 31-36). Si cela était vrai, il faudrait évidemment poser encore une fois le problème du rapport subsistant entre cette phrase et la fin de Z, 11, là où Aristote paraît suggérer que, dans le cas des composés aussi, la définition doit faire mention de la forme et non pas de la matière. Selon Devereux, cette phrase ne s'oppose cependant pas à l'idée que la définition porte sur la forme : Aristote se référerait à l'erreur des Académiciens réductionnistes critiqués dans le passage qui précède : « What Aristotle must mean is that it is useless labor to eliminate 'matter' in the way that the reductionists do, *i.e.*, to eliminate that which they take to be matter, but which is actually part of the form » (D. Devereux, « Aristotle on the form and definition », *op. cit.*, p. 180). De son côté, Peramatzis lit cette mention de la matière comme se référant aux aspects matériels impliqués dans la définition même de la forme, car la forme naturelle est « matter-involving » (M. Peramatzis, *Priority in Aristotle's Metaphysics*, *op. cit.*, pp. 93-94). Si ces hypothèses sont plausibles, il faut reconnaître que les *items* (ἐνια) désignés par les mots τὸδ' ἐν τῷδ' et ὡδὶ ταδί ἔχοντα ne sont pas tant les composés (comme suggèrent la plupart des interprètes) que les formes naturelles mêmes. Voir M. Peramatzis, *Priority in Aristotle's Metaphysics*, *op. cit.*, p. 94 et D. Devereux, « Aristotle on the form and definition », *op. cit.*, pp. 181-182. De manière plutôt frappante, FP, II, p. 209 ne commentent pas ces lignes. Une analyse détaillée de ce passage demanderait d'aborder le parallèle avec *Metaph.* H, 2-3, ce qu'on ne peut pas faire dans les limites de cette contribution.

qu'il faut isoler la définition de la forme de manière très rigide, de façon à exclure toute allusion aux parties matérielles dans le *definiens*. De manière un peu paradoxale, la position d'Aristote selon FP en vient à ne pas être trop différente de la position de Socrate le Jeune. Dans leur commentaire, FP soulignent en effet, qu'Aristote ne rejette pas la thèse de Socrate le Jeune (car Aristote aussi pense qu'il faut définir l'humain sans aucune mention de ses parties), mais qu'il la regarde plutôt comme potentiellement égarante, car cette thèse conduit à penser qu'un humain peut *exister* sans ses parties³⁵. C'est pourquoi Frede, dans son article publié en 1990, propose cette interprétation des mots *καὶ ἄνευ κινήσεως οὐκ ἔστιν ὀρίσασθαι, διὸ οὐδ' ἄνευ τῶν μερῶν ἔχόντων πῶς* (1036b29-30) :

We can, e.g., define a human being as, among other things, capable of perception, more specifically capable of sight, hearing, taste, smell and touch. For defining a human being in this way we explicitly only refer to its form, or rather to parts of its form. But we do this in such a way as to make it perfectly clear that a human being cannot exist without material parts. For the ability of touch, e.g., does presuppose material parts. etc.³⁶.

Ainsi, pour Frede, l'expression « on ne peut pas définir l'animal sans un certain état de ses parties » signifie : « À partir de notre définition, découle que l'objet défini ne peut pas exister sans parties matérielles. » Encore une fois, cette lecture apparaît comme assez peu naturelle. Il est vrai qu'Aristote connaît l'existence de propriétés nécessaires (*καθ' αὐτό*) et non essentielles, comme la propriété d'avoir les angles égaux à deux droits pour un triangle (*Metaph.*, Δ, 30, 1025a31-32). On pourrait penser que pour un animal le fait d'avoir des parties fonctionnelles est justement une propriété de ce genre. C'est possible, mais il vaut mieux être, encore une fois, prudent. Car on peut bien définir un triangle sans la propriété 2R. En 1025a30 Aristote dit que cette propriété n'est pas comprise dans l'*ousia* du triangle et qu'il s'agit d'un type de *συμβεβηκός*, bien que *καθ' αὐτό*. En revanche, en Z, 11, 1036b29 Aristote se limite à dire qu'on ne peut pas définir l'animal sans l'état propre de ses parties (*οὐκ ἔστιν ὀρίσασθαι*) suivi de *ἄνευ* comme si la mention des parties n'était pas comprise dans la définition, mais découlait simplement de la définition. Mais une telle explication est peu plausible et les remarques critiques de J. Whiting sont convaincantes :

Now if in this context Aristotle had intended a distinction between what is explicitly mentioned in a definition and what is only implied by what is mentioned in that definition, one would expect him to make some attempt to alert his reader

35. Voir FP, II, pp. 209-210. *Contra*, voir M. Burnyeat, *A Map of Metaphysics Zeta*, *op. cit.*, p. 40, n. 74 : les mots *οὐ καλῶς ἔχει* en 1036b25 impliquent la réfutation complète de Socrate le Jeune, et non pas l'acceptation limitée de sa position.

36. M. Frede, « The definition of sensible substances in *Metaphysics Z* », *op. cit.*, p. 120.

(or auditor) to that fact, especially since it is fundamental to his argument and he has the resources with which to do so³⁷.

Pour résumer, et sans vouloir nullement ainsi penser épuiser les problèmes suscités par Z, 11, il apparaît que, dans ce chapitre, Aristote ne dit pas, comme le suggèrent FP, (1) qu'il existe un lien interne et nécessaire entre la forme des êtres humains et la matière d'un certain type, car un humain ne peut pas exister sans ses parties, mais (2) que la forme demeure entièrement distincte des parties matérielles et qu'il n'y a aucune mention de ces parties dans la définition. Aristote semble plutôt suggérer que la présence de parties *fonctionnelles* doit être comprise dans la définition formelle d'un animal comme l'humain. *En ce sens précis*, on devra faire mention des parties matérielles même dans la définition de la forme et c'est pour cette raison que, à son avis, la comparaison entre les parties d'un animal et le bronze d'un cercle n'est pas correcte (τὸ δ' οὐχ ὁμοίον, 1036b28). Pour Aristote, bien entendu, chez un animal, la forme est toujours liée à un certain type de matière, mais Aristote ne pose pas la question de savoir si cette relation est interne ou externe, nécessaire ou contingente. Il n'évoque pas la question de savoir si l'on peut se représenter un objet sans ses parties matérielles ou non. La différence entre un animal et un cercle de bronze se pose, en revanche, dans la présence de parties qui sont spécifiées par la fonction qu'elles accomplissent dans l'organisme vivant³⁸.

Riccardo CHIARADONNA

Università degli Studi Roma Tre
riccardo.chiaradonna@uniroma3.it

37. J. Whiting, « Metasubstance », *op. cit.*, pp. 629-630.

38. Cet article reprend un exposé présenté le 15 février 2013 à Paris, dans le cadre du cycle de conférences « Logique et métaphysique chez Aristote » (Centre Léon-Robin, UMR 8061 du CNRS) organisé par David Lefebvre et Marwan Rashed. Je tiens à remercier vivement les organisateurs et les participants pour leurs remarques et leurs suggestions. Francesco Ademollo, Daniel Devereux, Gabriele Galluzzo, Francesca Masi et Marco Zingano ont eu l'amabilité de lire des versions préliminaires de ce travail et ils m'ont fait part de leurs remarques critiques. Qu'ils en soient remerciés chaleureusement ici.